

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 128

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 31 Mars 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Aide départementale à l'investissement pour le déplacement et l'agrandissement de la crèche des Escourtines Marseille 11ème par la S.A Phocéenne d'Habitations

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Lors de sa réunion du 31 mars 2017, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget primitif 2017 une enveloppe de 1 800 000 € chapitre 204, pour participer au financement des projets d'investissement présentés par des associations et des organismes HLM, dans le cadre de la politique de la ville.

Il vous est proposé d'examiner une nouvelle demande présentée par la S.A Phocéenne d'Habitations.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

Le centre social des Escourtines accueille quotidiennement des enfants en bas âge (moins de 4 ans). Sa capacité actuelle est de 33 berceaux dans un quartier où la demande ne cesse de croître.

A ce jour, il n'a pas la possibilité d'augmenter sa capacité d'accueil puisqu'il doit faire face à plusieurs problèmes :

- les locaux ne sont plus adaptés, car le centre est implanté dans l'ancienne école maternelle et a dû s'adapter à l'accroissement de la demande aux moyens de préfabriqués ;
- le site est situé en zone SEVESO (lié à l'activité biochimique du groupe ARKEMA), de ce fait le centre a reçu une injonction de fermeture pour assurer la sécurité des enfants et du personnel ;
- l'impossibilité de fermer définitivement cette structure qui facilite le quotidien des habitants du quartier.

C'est dans ce cadre que la Ville de Marseille a cédé à la Phocéenne d'Habitations, qui est déjà propriétaire et gestionnaire du parc de logements des Escourtines, un terrain situé à proximité du site actuel mais en dehors de la zone SEVESO.

Ce terrain permettra la réalisation de la nouvelle crèche qui sera alors en capacité d'accueillir 15 berceaux de plus, soit 48 berceaux.

A ce jour, tous les partenaires du projet (PMI, CAF et le Service Petite Enfance de la Mairie de Marseille) travaillent de concert pour que la transition entre l'injonction de fermeture et la réalisation de la nouvelle crèche se déroule sans répercussions sur les familles.

De plus, la Phocéenne d'Habitations dans l'objectif d'accompagner le centre social dans sa future prise de bail, finance une importante partie du projet en fonds propres, afin que le centre social n'ait à supporter financièrement que les contreparties résiduelles, c'est-à-dire le remboursement du prêt bancaire, toutes subventions déduites.

Ainsi, dans l'objectif de déplacer et agrandir la crèche des Escourtines, la société Anonyme Phocéenne d'Habitations domiciliée 11 rue Armény – 13006 Marseille, sollicite pour la réalisation de ce projet une subvention départementale de 72 000 € pour accompagner l'investissement prévisionnel de 1 575 400 €

L'annexe I vous présente le détail technique et financier du projet.

PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à la S.A Phocéenne d'Habitations d'une subvention de 72 000 € destinée au déplacement et l'augmentation du nombre de berceaux de la crèche des Escourtines ;
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe II du rapport ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide, selon le modèle type approuvé à cet effet.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL